

Commune de



Saint Martin du Mont

Prise de médicament au Restaurant Scolaire

**À déposer au secrétariat de Mairie
pour transmission aux surveillantes et aux ATSEM
à compléter uniquement si besoin au cours de l'année scolaire**

NOM, Prénom de l'enfant concerné :

Classe :

Membre de la famille autorisé à administrer le médicament à l'enfant cité ci-dessus :
(nom, prénom et filiation avec l'enfant)

.....

Durée du traitement : du au inclus

Fait à Saint Martin du Mont, le

Signature(s) du (ou des) parent(s) :

Commune de



Saint Martin du Mont

Prise de médicament au Restaurant Scolaire

**À déposer au secrétariat de Mairie
pour transmission aux surveillantes et aux ATSEM
à compléter uniquement si besoin au cours de l'année scolaire**

NOM, Prénom de l'enfant concerné :

Classe :

Membre de la famille autorisé à administrer le médicament à l'enfant cité ci-dessus :
(nom, prénom et filiation avec l'enfant)

.....

Durée du traitement : du au inclus

Fait à Saint Martin du Mont, le

Signature(s) du (ou des) parent(s) :

Les dossiers pour la mise en place d'un PAI, alimentaire ou non, doivent impérativement être déposés en mairie avant le 31 août 2026 et renouvelés à chaque rentrée de septembre pour ceux déjà instaurés.

